

## De l'adhésion au rejet : réflexions autour de l'institutionnalisation de la fête scolaire au Mexique

Dalila LEHMANN CHINE

Université Paris Nanterre

Nous souhaiterions revenir sur les travaux de recherche que nous avons menés au cours de ces dernières années qui portaient – entre autres – sur le rôle de la fête scolaire dans l'intériorisation d'un sentiment national. Nous nous intéresserons tout particulièrement dans cette communication à la mise en scène des fêtes dans l'espace scolaire mexicain. Chaque lundi, dans toutes les écoles primaires du pays, se tiennent des cérémonies civiques dans lesquelles les enfants sont amenés par des gestes répétitifs à chanter les gloires des héros et à célébrer les grandes dates de l'histoire nationale. Les écoliers sont tenus de préparer les discours, les danses, les chants qui accompagnent ces célébrations. Nous nous proposons d'analyser comment l'école, par le biais de ce rituel hebdomadaire, instrumentalise les événements de l'histoire pour véhiculer certaines valeurs et « forger » le citoyen mexicain de demain. Faisant l'objet d'un cadre légal très strict et rythmées par le calendrier civique qui chaque semaine irrigue les écoles de faits, personnages ou événements nationaux à célébrer, ces cérémonies civiques font partie des différents ressorts dont dispose l'État pour rendre « efficace » l'apprentissage et l'intériorisation du sentiment national. Il s'agira dans un premier temps de décrypter les modalités de cette cérémonie hebdomadaire qui est à la fois *mise en scène* et *acte*. *Mise en scène* d'abord car l'histoire nationale y est contée, remémorée, construite et déconstruite. *Acte*, ensuite, car tout enfant est tenu de respecter des postures, de participer à l'émotion dramatique collective et de faire « socialement corps ». Dans un second temps, nous montrerons que cette institutionnalisation de la fête scolaire doit faire face à des résistances nouvelles. Ces mises en scène ordonnées par l'État mexicain sont rejetées par certaines communautés religieuses qui refusent d'adhérer au prosélytisme patriotique et qui convertissent l'espace scolaire en espace de confrontations et de redéfinition des valeurs nationales. En nous appuyant sur notre travail d'observations directes réalisées dans les écoles publiques et privées du pays entre 2007 et 2010, nous souhaiterions ainsi proposer une réflexion sur les formes d'adhésion et/ou de rejet de la fête scolaire au Mexique.

### La *mise en scène* de l'histoire nationale

Dans les écoles mexicaines, comme dans beaucoup d'autres pays latino-américains voire du monde, l'histoire nationale se résume souvent à de grandes dates symboliques, à certaines conquêtes politiques ou sociales qui ont marqué les temps forts nationaux. L'enseignement et la mémorisation de ces dates-clés nécessitent un travail quotidien – voire répétitif – pour ancrer l'histoire dans les imaginaires enfantins. C'est pourquoi, différents procédés didactiques – tels que la théâtralisation des événements historiques lors des cérémonies civiques – sont mis en place dans les écoles par les autorités éducatives. Cette pratique mnémotechnique peut paraître a priori efficace afin d'intégrer et d'intérioriser les événements de l'histoire nationale. C'est par ce biais que, dans un pays comme le Mexique, les autorités éducatives comptent – chaque lundi lors des cérémonies civiques obligatoires – faire comprendre, apprendre et intérioriser l'histoire nationale aux enfants.

Ces honneurs au drapeau s'inscrivent dans un cadre légal strict qu'il nous faut rappeler ici. D'abord, depuis 1984, a été promulguée *la Ley sobre la Bandera, el himno y el escudo nacionales* qui rappelle toutes les obligations légales des honneurs au drapeau. L'article 15 de la loi stipule en particulier que :

En las fechas declaradas solemnes para toda la Nación, deberá izarse la Bandera Nacional, a toda o a media asta, según se trate de festividad o duelo, respectivamente, en escuelas, templos y demás edificios públicos, así como en la sede de las representaciones diplomáticas y consulares de México. Todas las naves aéreas y

marítimas mexicanas portarán la Bandera Nacional y la usarán conforme a las Leyes y Reglamentos aplicables<sup>1</sup>.

Cette loi a pour objectif de consolider l'unité nationale à travers le culte et la dévotion au drapeau national :

Para hacer patente el respeto y el culto hacia nuestro lábaro patrio, se inserta en la iniciativa la modalidad de que las autoridades educativas federales, estatales y municipales, cuiden en el ámbito de sus esferas de competencia, que en las instituciones de enseñanza elemental, media y superior se rindan honores a la Bandera, con el fin primordial de que durante la niñez y la juventud, como etapas fundamentales de la formación ciudadana, se consolide la simiente de la unidad nacional a través del culto y devoción hacia la Bandera nacional<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'article 3 de la Constitution mexicaine signale que l'objectif de l'éducation nationale est d'« encourager l'amour de la patrie », que cette éducation est laïque et que toute doctrine religieuse est donc proscrite au sein même de l'école. Enfin, la *Ley Federal de Educación* de 1993 complète cet article en stipulant qu'il faut « renforcer la conscience de la nationalité et l'unité [...] par le culte et la dévotion du drapeau national », et « renforcer l'amour des symboles patriotiques et des traditions du pays ». Ce culte des symboles nationaux dans les écoles est mis en place au moyen du *Programa Nacional de Abanderamiento de 1993*, programme dans lequel est listée une série de mesures qui vise à harmoniser la pratique officielle du rituel dans les espaces scolaires.

Les cérémonies civiques se déroulent ainsi chaque lundi dans les écoles avant le début des enseignements, soit le matin – *turno matutino* –, soit en début d'après-midi pour d'autres – *turno vespertino* –. Elles marquent le début de la semaine scolaire<sup>3</sup> et se déroulent en deux temps : on peut observer « un noyau dur » qui est celui des honneurs au drapeau et au blason nationaux, du chant de l'hymne national et de la profession de foi, *el juramento a la bandera*. C'est la « partie rigide » de la cérémonie civique qui fait l'objet de règles strictes. Par ailleurs, il existe un second temps qui est lié aux éphémérides et qui constitue la partie « récréative », un temps plus festif où les événements de l'histoire mexicaine sont expliqués et mis en scène selon le calendrier civique mexicain<sup>4</sup>. Ce dernier fixe les jours de célébrations des dates clés de l'histoire nationale et constitue un cadre référentiel pour les enseignants qui reçoivent une version actualisée chaque année de la part du ministère de l'Éducation. Une autre fonction du calendrier est de reconstituer l'image des événements passés et de légitimer la mémoire historique officielle dans l'esprit de chaque participant. Dans cette partie complémentaire, les enfants et enseignants font un travail préalable de recherches documentaires pour mettre en scène les événements historiques. L'hymne une fois chanté et l'honneur au drapeau rendu, la cérémonie se poursuit alors par des éléments symboliques, par des chants, des danses, des récitations, des poèmes ou encore des illustrations omniprésentes à l'extérieur des classes.

Selon les souvenirs retenus dans le calendrier civique<sup>5</sup> (la mort d'un héros, la victoire d'une guerre, la création d'un texte de loi, etc.), la cérémonie prend une tournure affective puisque, outre les honneurs rendus, il s'agit d'exalter les vertus des grands hommes, les grandes batailles, etc. Cette partie complète la première par des rappels sur les origines des événements historiques et permet d'actualiser les différents mythes.

Lorsque les activités complémentaires commencent, chaque élève participe à sa hauteur au culte civique.

---

<sup>1</sup> Discours de Miguel de la Madrid au Congrès mexicain, in Comisión Nacional para las celebraciones del 175<sup>ème</sup> aniversario de la Independencia, *Ley sobre el Escudo, la Bandera y el Himno nacionales*, México, p. 47.

<sup>2</sup> *Ley sobre el Escudo, la Bandera y el Himno nacionales*, op.cit.

<sup>3</sup> La fin d'année est également finalisée par le même rituel en même temps que les autres activités récréatives prévues pour cette occasion. Une cérémonie spécifique de transmission du drapeau national a lieu dans chaque école pour ponctuer la fin de l'année scolaire.

<sup>4</sup> Le contenu de l'actuel calendrier civique (41 dates) est principalement historique. Il faut mentionner que chaque année le ministère de l'Éducation en rajoute d'autres. Dans celui-ci, 42% des dates font référence aux héros nationaux (naissance ou mort), 26,9% commémorent les institutions (la Constitution, les principaux organes de l'État) et les symboles, 20% sont dédiées aux principales batailles de l'histoire nationale et 11,1% commémorent le rayonnement international du pays (Panaméricanisme, Victoire des Nations Unies, etc.).

<sup>5</sup> L'article 51 de la *Loi Générale de l'Éducation* du 13 juillet 1993 désigne les autorités éducatives comme celles qui fixeront les éphémérides selon le calendrier scolaire. Concernant les différents dispositifs légaux qui régissent les cérémonies civiques, voir : Secretaría de Educación Pública, *Homenaje a la bandera*, México, SEP, 1962. Secretaría de Gobernación, « Ley sobre el escudo, la bandera y el himno nacionales », in *Diario Oficial*, SEG, México, 8 Février 1984. Secretaría de Gobernación, *Programa Nacional de Abanderamiento*, México, 1993. Secretaría de Educación Pública, *Disposiciones escolares para rendir honores a la bandera*, México, SEP, 1982.

Dans ce second temps, l'escorte qui portait le drapeau national se retire du centre de la cour d'école et laisse place aux autres écoliers qui, depuis les « coulisses », entrent en scène en se mettant dans la peau de personnages historiques pour restituer l'événement. C'est alors que, dans ces cérémonies scolaires – analysées comme des rites civiques<sup>6</sup> et initiatiques<sup>7</sup> – on retrouve un ensemble de récits et d'images choisis par les autorités éducatives pour valoriser les événements du passé. Le rite civique prend des allures de théâtralisations historiques : il s'agit avant tout de mettre en scène ce que l'histoire nationale a de plus glorieux et de plus tragique.

### La fête scolaire comme *mise en acte*

Ce temps et lieu scolaire faisant l'objet d'une sacralisation hebdomadaire, la fête remplit alors une autre fonction majeure : l'inclusion des membres de la communauté imaginée. C'est alors que la cérémonie civique devient une *mise en acte*.

Si chaque lundi, lors de ces cérémonies civiques, les enfants sont rassemblés sur le pourtour de la cour de l'école, c'est tout d'abord pour y commémorer une entité suprême et invisible. Les honneurs au drapeau ne sont rien d'autres que la manifestation visible de l'amour pour la patrie. Ils donnent à voir une dévotion institutionnelle pour la patrie qui servent de relais à la mémoire collective et qui inscrivent le temps national dans le temps scolaire. Grâce aux cérémonies, l'école saisit une nouvelle opportunité de féconder les jeunes esprits de la graine patriotique. Le rite imprègne les corps de cette affinité institutionnelle. Il standardise les gestes et les émotions des élèves. De la même façon que le ressassement d'une technique permet au virtuose d'oublier tout ce qu'il doit à son travail, de la même façon la répétition hebdomadaire des honneurs rendus au drapeau permet-elle que cet amour légal soit perçu comme un amour inné. Si les cérémonies sont fortement codifiées c'est pour régler les rapports que doivent entretenir les différents participants. Elles inculquent un savoir-être et un savoir-faire, un savoir « faire corps » avec la patrie. La rigidité des rituels civiques et leur caractère répétitif parviennent ainsi à façonner des automatismes sentimentaux.

Les rituels civiques créent également un lien social en disposant les différents participants autour du point de convergence qu'est la patrie. Le rituel garantit une certaine synchronisation émotionnelle puisque que chacun est tenu de respecter de la même façon les symboles officiels qui, comme des ostensoirs, sont là pour rendre présente l'absence quasi divine de l'État. Si c'est dans les corps que s'inscrit la fibre patriotique, c'est par le corps que l'amour patriotique doit s'exprimer. Mais là encore, l'amour patriotique est contenu par les interdits propres à tous les rituels. La création d'un espace et d'une temporalité spécifiques sont des préalables qui rendent possibles la mise à distance du profane et du sacré. Tous les « fidèles » chantent à l'unisson l'hymne nationale. Tous respectent les attitudes. Tous jurent fidélité. C'est alors que face aux symboles de l'autorité, c'est « l'emblème [qui] fait le geste<sup>8</sup> ». Cependant nous avons affaire à un premier paradoxe : la patrie est totalement sacrée et intouchable lors des rituels civiques. Les rituels civiques séparent l'espace scolaire de l'espace familial et instaurent un nouvel espace « illimité » et atemporel où l'enfant, aux côtés de ses camarades, abandonne son existence individuelle pour exister en tant que partie d'un collectif.

### Fêtes scolaires : entre exclusion et résistances

---

<sup>6</sup> Voir l'étude de Dalila Chine Lehmann, *Les Célébrations de la Patrie Mexicaine. Manuels scolaires et cérémonies civiques*, Thèse de Doctorat, Université de Paris 8, 08 Juin 2012.

<sup>7</sup> Le rite est un spectacle sacré. Premièrement, un spectacle, car les rites institutionnels tels que les cérémonies mettent en scène le rituel par un dispositif matériel : une estrade, des symboles, une scène, un mât etc. Sacré, ensuite, car les rites sont « des règles de conduite qui prescrivent comment l'homme doit se comporter avec les choses sacrées ». Chaque écolier est donc amené à montrer qu'il est capable de rappeler les grandes dates et événements de l'histoire nationale. Emile Durkheim, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, Quadrige, 5e édition, 2005, p. 56.

Voir - entre autres - : Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974. Jean Cazeneuve, *Sociologie du rite*, Paris, PUF, 1971.

<sup>8</sup> Louis Pinto, « L'armée, le contingent et les classes sociales », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Paris, 1975, Vol.1.3, p. 19.

Tout devient encore plus délicat lorsqu'il faut dégager certaines subtilités qui ne s'offrent pas au premier regard. Le rituel civique instaure certains paradoxes. Ces mises en scène discursives autour de la patrie sont ordonnées par l'État mexicain et peuvent se transformer en lieux de tensions sociales et d'enjeux politiques. En effet, lors de ces cérémonies sont répétés des discours qui visent à inculquer et à intérioriser un système de valeurs unifiantes. Cependant, l'imposition de règles de célébration de la patrie mexicaine est remise en cause et rejetée par certains acteurs de la communauté scolaire, en particulier, par les enfants et les familles Témoins de Jéhovah. Depuis le début des années 1990, de nombreux enseignants et élèves appartenant aux Témoins de Jéhovah refusent de participer aux honneurs aux drapeaux dans les écoles<sup>9</sup>. Les parents leur interdisent de vénérer le drapeau national et de prêter serment. De nombreux cas ont fait l'objet de sanctions qui ont été signalées et portées à la Cour suprême mexicaine. Ces dernières refusent de participer aux rituels prétextant – entre autres – que ces actes d'idolâtrie de la patrie sont proscrits par leur religion et qu'elles violent certains droits fondamentaux de la personne. Ces mêmes acteurs, en réfutant ce « prosélytisme » patriotique, mettent à mal l'État mexicain en transformant le cadre scolaire en un espace clivé de conflits idéologiques où s'affrontent des représentations, des langages et des imaginaires multiples. Dans cet espace « unifié » et qui se veut « unifiant », la sacralisation des symboles suscite la division. L'espace scolaire s'est transformé en espace de confrontations qui échoue à relayer les normes et valeurs imposées par l'État.

Une recommandation officielle de la Commission Nationale des Droits Humains de 2003 consacrée aux discriminations religieuses dans les écoles mexicaines a révélé qu'entre juin 1991 et mars 2003, 1110 plaintes avaient été déposées par les parents et enseignants Témoins de Jéhovah réclamant des sanctions contre les autorités éducatives car leurs enfants avaient été soit expulsés, soit sanctionnés par leur école<sup>10</sup>. A titre d'exemple, l'école peut les obliger à intégrer l'escorte pour qu'ils puissent porter le drapeau, d'autres leur donnent de mauvaises notes en éducation civique, on demande aux enseignants Témoins de Jéhovah de présider le rituel, etc. Rappelons que selon les chiffres de la société Watch Tower Bible and Tract Society (WTBTS – La Tour de Garde, Société de Bibles et de Traités)<sup>11</sup> basée à Brooklyn, en 2010, le Mexique est le troisième État où les Témoins de Jéhovah sont les plus présents au monde avec actuellement près de 830 000 prédicateurs<sup>12</sup>. Mais ce nombre, aussi important qu'il paraisse ne représente qu'à peine 0,4% de la population mexicaine totale ce qui en fait un groupe très minoritaire. Ce refus de participer aux honneurs aux symboles par un groupe a priori minoritaire s'est transformé pourtant en un enjeu national.

Les Témoins de Jéhovah restent en marge de la société<sup>13</sup> et l'école constitue un espace publique antagonique où les apprentissages civiques et sociaux se confrontent aux valeurs de leur propre organisation religieuse. Les cérémonies civiques se heurtent au rejet de l'organisation jéhoviste qui se vit comme une « société dans la société »<sup>14</sup> ne souhaitant pas adhérer aux valeurs de la société « d'accueil »<sup>15</sup>. Selon leurs croyances, les fêtes, étant réputées d'origine païenne de par leur origine suspecte « babylonienne », doivent donc être ignorées<sup>16</sup>. Célébrer une entité autre que Dieu est interdit et donc vénérer une patrie (ou les symboles d'un gouvernement séculier) constitue une trahison envers le seul gouvernement auquel les Témoins de Jéhovah professent obéissance : celui de Jéhovah<sup>17</sup>. Il est de même impossible de célébrer les dates d'anniversaire du

---

<sup>9</sup> Les enfants pentecôtistes participent au rituel mais refusent quant à eux toutes autres pratiques culturelles qui ont un lien avec la religion comme le fait de créer des autels pour la fête des morts par exemple.

<sup>10</sup> Comisión Nacional de los Derechos Humanos (CNDH), *Recomendación general número 5/2003 sobre el caso de la discriminación en las escuelas por motivos religiosos*, Diario Oficial, México, 30 mai 2003

<sup>11</sup> La page officielle des Témoins de Jéhovah est la suivante : [www.watchtower.org](http://www.watchtower.org) (Consulté le 10 septembre 2019)

<sup>12</sup> Les États-Unis comptent près de 1 096 502 prédicateurs et le Brésil 689 577. Pour connaître la répartition exacte, voir l'intéressante étude de Antonio Higuera Bonfil, « Expansión de los testigos de Jehová en México y Quintana Roo », dans *Cuicuilco*, México, vol.20, N°57, mai-août 2013. En ligne :

[http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0185-16592013000200015](http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0185-16592013000200015) (Consulté le 11 octobre 2019)

<sup>13</sup> Rappelons que les Témoins de Jéhovah refusent – entre autres – les transfusions sanguines, le vote et le service militaire.

<sup>14</sup> Christophe Zamord, « Les Témoins de Jéhovah : un mouvement religieux aux caractéristiques d'un mouvement social », dans *Études caribéennes*, N°29, Décembre 2014. Visible sur : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/7154> (Consulté le 12 décembre 2019)

<sup>15</sup> Nous insérons des guillemets car ces membres sont mexicains.

<sup>16</sup> Pour une étude exhaustive de cette organisation religieuse, voir : Massimo Introvigne, *Les témoins de Jéhovah*, Cerf (Coll. Bref), 1990.

<sup>17</sup> Les Témoins de Jéhovah ne célèbrent en réalité qu'une seule fête « la sainte-cène » le 14 nisan du calendrier juif (14<sup>e</sup> jour après la

calendrier civique car il s'agit en réalité d'honorer dans l'anniversaire l'esprit démon, qui, d'après de vieilles croyances païennes, accompagnerait chaque humain. Ce refus de fêter crée par ailleurs d'autres problèmes au sein de l'école car, durant l'année scolaire, ces enfants ne peuvent – par exemple – partager d'autres moments de convivialité tels que les anniversaires des camarades de classe. Les célébrations étant donc associées à des moments de « perversion » païenne, il n'est pas surprenant de lire dans une rubrique explicative du site officiel des Témoins de Jéhovah d'Amérique centrale (basé à Mexico) que le rituel civique est associé à un temps désordonné, à un ordre hiérarchique bouleversé<sup>18</sup>.

Pour les Témoins de Jéhovah, les honneurs au drapeau ont un caractère religieux car est « vénéré un drapeau », métonymie d'une « divinité supérieure ». Puisque ces symboles sont sacralisés, l'État affirme alors la prédominance d'une dévotion « laïque ». Les Témoins de Jéhovah rappellent par conséquent qu'au nom de la laïcité est privilégié un culte sur un autre :

Los testigos de Jehová no son los únicos que creen que el saludo a la bandera tiene una connotación religiosa, como lo muestran los siguientes comentarios:

Las banderas primitivas eran casi exclusivamente de carácter religioso. [...] Parece ser que siempre se procuraba la ayuda de la religión para dar santidad a las banderas nacionales.

La bandera, al igual que la cruz, es sagrada. [...] Las reglas y reglamentos relativos a la actitud humana con respecto a los emblemas nacionales utilizan términos enérgicos y expresivos, como: 'servicio a la Bandera', [...] 'reverencia a la Bandera', 'devoción a la Bandera'<sup>19</sup>.

Ainsi les Témoins de Jéhovah déplacent le conflit sur le champ de la liberté religieuse et sur le champ du droit à l'éducation. Ils mettent en concurrence le caractère constitutionnel des différents articles ce qui leur permet de réinterpréter les principes du rituel civique. Cette réinterprétation du discours laïque par des membres d'une communauté religieuse place l'institution scolaire dans une impasse. En tant que médiatrice de la situation, la Commission Nationale des Droits Humains a tenté d'apaiser le conflit entre les enseignants et les familles Témoins de Jéhovah en précisant que :

Es conveniente expresar que los miembros de la religión Testigos de Jehová han manifestado a esta Comisión Nacional, así como a las autoridades educativas, que su actitud pasiva en las ceremonias cívicas para rendir honores a los símbolos patrios no implica desprecio por los mismos, sino que, atendiendo a lo prescrito por su doctrina, sólo pueden rendir culto a Dios, por lo que no pueden participar en ninguna ceremonia que tenga por objeto venerar a los símbolos patrios. En consecuencia, durante las solemnidades cívicas para rendir honores a los símbolos patrios, los alumnos Testigos de Jehová mantienen una actitud pasiva y respetuosa<sup>20</sup>.

## Quelques remarques finales

La loyauté envers la patrie doit faire l'objet d'un travail constant de construction et de répétition. Craignant que la patrie « ne tombe dans l'oubli », les autorités éducatives ont synchronisé ce rituel avec l'enseignement patriotique théorique. Elles adoptent le modèle d'une « religion civique » en mettant en place des règles et en ordonnant le temps cérémoniel. Les cérémonies, diffusées dans toutes les écoles et orchestrées par les directeurs et enseignants chargés d'entretenir cette flamme patriotique encore balbutiante chez les écoliers, servent à inculquer la *forme* mais aussi la *manière* de se comporter en présence des symboles officiels. Le rituel civique génère un sentiment national d'appartenance à une même filiation ainsi qu'à une communauté de destin. Il revitalise la mémoire collective, donne lieu en même temps à un travail d'intériorisation du sentiment national et inculque des règles de comportements (qui codifient le rapport entre les différents acteurs). Cependant la cour de l'école qui, en apparence, est un espace si singulier devient également espace

---

nouvelle lune de l'équinoxe de printemps, en souvenir de la passion du Christ. Cette fête unique commémore la mort de Jésus.

<sup>18</sup> Watchtower Bible and Tract Society, *Los Testigos de Jehová y la educación*, Ed. Testigos Cristianos de Jehová, Madrid, 2019, p. 17. Le livret est visible sur le site des Témoins de Jéhovah (téléchargeable par ailleurs en différentes langues). En ligne : <https://www.jw.org/es/biblioteca/libros/Los-testigos-de-Jehov%C3%A1-y-la-educaci%C3%B3n/> (Consulté le 10 septembre 2019)

<sup>19</sup> *Los Testigos de Jehová y la educación*, *Op.cit.*, p. 23.

<sup>20</sup> CNDH, *op.cit.*

de pouvoir, de confrontations et de résistances. Le « problème » rencontré avec les Témoins de Jéhovah interrogent la place qu'occupent les valeurs culturelles de l'institution scolaire et des différents groupes sociaux dans nos sociétés. Ces tensions et résistances permettent de repenser les limites des contenus patriotiques, leur efficacité symbolique et l'idéal inclusif qui est censé être le fer de lance de l'État mexicain.